

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

12 - INSERTION SOCIALE

**12.3 - AXE BUS UPS - RAMONVILLE - Bilan des actions d'insertion sociale
dans les marchés de travaux**

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

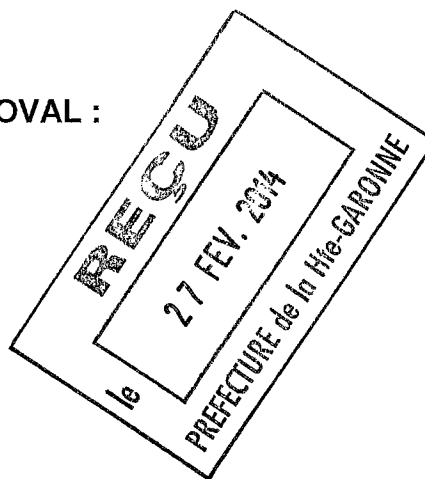
Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur le Président :-

1° Préambule

Par délibération D.2011.12.12.9.1 du 12 décembre 2011, le Comité Syndical du SMTC a approuvé la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre par la Cellule d'insertion d'une clause d'insertion sociale dans les marchés conclus par la SMAT, pour un montant maximum de 16 125,00 € HT sur cette opération.

Par délibération D.2012.10.03.12.2 du 3 octobre 2012, le SMTC a approuvé le transfert de ladite convention à l'association TOULOUSE METROPOLE EMPLOI, suite au transfert de la Cellule Insertion de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à Toulouse Métropole Emploi.

TOULOUSE METROPOLE EMPLOI était donc chargée d'assurer le calcul et le suivi de la réalisation des heures d'insertion sociale sur l'ensemble des marchés ci-après présentés.

Le bilan de l'Axe Bus UPS RAMONVILLE est le suivant :

2- Bilan de l'opération

Sur l'ensemble de cette opération, 8 184 heures d'insertion sociale étaient prévues. Au 31 décembre 2013, **9157,75 heures** sont comptabilisées.

7 entreprises ont réalisées des heures dans le cadre de cette opération.

4 marchés de travaux étaient soumis à la clause insertion sociale.

9 157,75 heures d'insertion sociale ont été réalisées pour 8184 heures prévues, soit un taux de réalisation de 112%.

25 contrats au total ont été conclus, pour 9157,75 heures réalisées, soit en moyenne 366 heures par contrat.

22 personnes ont pu bénéficier d'un retour vers l'emploi grâce à ce dispositif.

56% des contrats signés étaient des contrats pérennes (d'une durée de plus de 6 mois).

Quasiment 60% des contrats conclus étaient des contrats en intérim, dont 54% en intérim d'insertion.

31% des contrats étaient en alternance.

Environ deux tiers des bénéficiaires étaient soit des jeunes de moins de 26 ans sans qualification, soit des personnes issues des ZUS.

Enfin, à ce jour et selon les informations communiquées par les entreprises à ce stade, 11 bénéficiaires sont toujours en poste dans la même entreprise ou dans une autre structure, soit 50%.

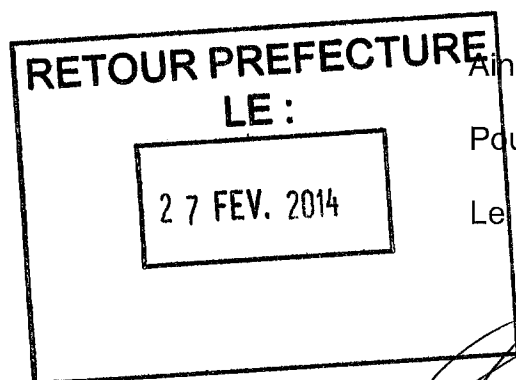
Le bilan détaillé de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération ligne Garonne est annexé à la présente délibération.

* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de l'action d'insertion sociale dans les marchés de travaux de l'opération Axe bus UPS-RAMONVILLE.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN